



# Bulletin ABC/CNA # 42 - septembre 2002

"Si l'innocent-e mérite notre solidarité,  
le/la coupable la mérite encore plus."

Gratuit, dons appréciés. Abonnement : 0.69 euros en timbre par numéro (gratuit pour les détenu-e-s). Soutien : chèque à l'ordre de Maloka.

C'est reparti pour un mois. Quand les coups de filets embastillent des personnes recherchées et leurs sympathisant-e-s tous confondus, quand les petites actions de solidarité ordinaires se voient requalifier pénalement et criminaliser à outrance, quand les extraditions s'enchaînent à un rythme impossible à suivre, quand l'accroissement du nombre de détenu-e-s est un objectif aussi réel que celui de la cote en bourse, on est en droit de se demander pour quelle raison nous allons devoir pleurer le 11 septembre. Pour les 2000 employés des tours jumelles morts à cause de la démagogie impérialiste de leur gouvernants ? Ou plutôt à cause du coup de fouet qu'ont donné ces attentats à une politique répressive qui était de toute façon déjà en cour ? A moins que l'on ne pense davantage à l'assassinat d'Allende le 11 septembre 1973 qui, quoi qu'on en dise, cristallisait le refus d'un peuple de se faire dominer par les militaires et la CIA. La date n'évoque pas pour tout le monde l'union sacrée contre l'Empire du Mal, incarné par « les amis d'hier », même si la publicité faite autour de la commémoration puisse modifier les apparences. Mais nous nous sommes suffisamment lamentés sur cette situation au cours des derniers éditos. L'heure est peut-être de passer à autre chose.

Des infos particulièrement nombreuses nous sont arrivées ce mois-ci, que nous n'avons malheureusement pas pu toutes retranscrire ou traduire, par manque de temps et par souci de pouvoir effectuer un suivi conséquent. Mais rappelons tout de même que ce bulletin est ouvert à qui, dedans ou dehors, y trouve un minimum d'intérêt et désire y voir paraître les infos sur les événements dont il/elle a connaissance. Il n'est en effet peut-être pas nécessaire pour cela de s'encombrer d'un nouveau site ou d'une nouvelle feuille d'info, même si de temps en temps un mot ou une phrase de trop puisse nous faire passer en un éclair d'un sympathique groupe de solidarité à d'infréquentables ennemis. Peut-être toutes ces divisions aux bases si fragiles sont une justification supplémentaire à l'immobilisme qui frappe notre petit monde. Mais arrêtons là, nous ne sommes pas à Paris après tout. A la proch'.

## PRISONNIERS BRETONS : MISE A JOUR Communiqués, témoignages, déclarations, contacts...

*Voici une suite d'informations diverses sur le cas des sept prisonniers politiques bretons, dont plusieurs se sont vus récemment refuser de nouveau la liberté provisoire, rallongeant pour une nouvelle période de 6 mois leur emprisonnement. A lire aussi la note de la CARB sur l'amendement dans le cadre de la loi Perben, même si sans aucun doute d'autres détenus que ceux/celles poursuivi-e-s dans le cadre d'enquêtes antiterroristes purgent des années de préventive avant un hypothétique procès...*

### Communiqué de la CARB du 19 août 2002 : Gérard Bernard maintenu en détention "provisoire"

La Chambre d'instruction de la Cour d'Appel de Paris vient de décider de maintenir en détention Monsieur Gérard Bernard. Ce lorientais membre d'Emgann (Gauche indépendantiste bretonne) et du comité CGT "chômeur" avait été arrêté le 10 novembre 1999 et est détenu à Fleury Mérogis depuis 33 mois et 9 jours.

Nous espérons que Monsieur Didier Schuller pensera à lui adresser une carte postale de Saint Domingue où il passe des vacances en famille.

Pour la Coordination Anti-Répressive de Bretagne,  
Son Porte-parole, Claude Le Duigou

### Compte rendu de l'audience d'Alain Solé, lundi 19 août, devant la cour d'appel de la chambre de l'instruction. (après 33 mois de préventive effectué en maison d'arrêt de la région parisienne dans le cadre d'une enquête mascarade.)

J'ai pu, ce lundi 19 après-midi, assister à la suite de la comédie judiciaire qui se joue sur le cas d'Alain Solé. C'est un sacré spectacle, et j'invite chacun, chacune, à assister, un jour, à ce genre de chose. Je vous passe sur l'audience prévue à 13h30, qui finalement s'est tenue à 17h : la préséance traditionnelle pour les avocats venant de loin (en l'occurrence de Nantes) n'a pas tenu devant l'agacement que la Cour a voulu montrer au sujet de la publicité des débats... tout se paye ! Tant pis, on a attendu...

Je vous passe aussi le fait que le Juge ne savait même pas prononcer le nom de l'accusé, pourtant, Solé, ce n'est pas sorcier à dire. Mais la justice, c'est aussi le mépris des personnes.

Passons aux choses sérieuses ; Alain demande à être remis en liberté, après presque 3 ans de détention préventive, et d'autant que la fin de l'instruction avait été notifiée à Alain et à son avocat, Maître Chouq, le 12 juillet dernier. Or l'audience d'aujourd'hui a permis d'apprendre que les parties civiles ne se l'étaient vues notifier que le 16 août. Pourquoi ce différé ?

Par ailleurs, lors de la précédente demande de mise en liberté d'Alain, le 15 juillet dernier, il avait été mystérieusement fait part parmi les chefs d'inculpation de "trafic de stupéfiant, notamment d'héroïne". Stupéfiant, ça l'était pour Alain, pour nous, mais beaucoup moins pour la Justice, qui ose, 18 mois après sa première inculpation, en juillet 2000, l'inculper pour deux autres attentats ou ordonner une expertise psychiatrique et psychologique. La justice n'est pas pressée, mais comme l'a rappelé Alain, 3 ans de préventive, c'est déjà une peine à part entière...

Maître Chouq a également souligné une autre incohérence de l'instruction, retardée parce que le magistrat instructeur avait programmé des actes - notamment des confrontations -, puis les avait différés, et enfin abandonnés. Pendant ce temps, Alain est toujours en prison.

Pour finir, je me suis interrogée (pendant ce petit quart d'heure d'audience...) sur le rôle du petit monsieur qui, derrière son bureau, jouait avec ses lunettes pour ne pas s'endormir. Il paraît que c'est l'avocat général, mais j'ai du mal à croire qu'il y ait des fonctionnaires dont le travail consiste uniquement, quand on le leur demande, à ronchonner quelques mots pour donner un blanc seing à la Cour... Oui, vrai de vrai, il n'a pas fait plus, même pas un petit effet de manche.

Oui, la Justice est expéditive et les juges décident en un quart d'heure de remettre ou non quelqu'un en liberté... Non, ils n'ont pas d'états d'âme, ils sont aux ordres de l'Etat, ils en sont la froide et monstrueuse émanation...

Résultat de l'audience le jeudi 21 août. On vous tiendra au courant !

Pour l'APA, G.

### Déclaration D'Alain Solé

Nous sommes sept militants indépendantistes bretons  
toujours détenus dans les prisons de l'état français en région

parisienne pour la qualification d'association de malfaiteurs en relation avec une organisation terroriste. Chacun de nous, sous des motifs différents, est mis en examen. Comme le droit nous le permet, nous formulons régulièrement des demandes de mises en liberté en argumentant le droit à la présomption d'innocence (loi du 14 /06/00).

Ces incarcérations devenues abusives et arbitraires sont contraires aux recommandations de la Convention Européenne des Droits de l'Homme que l'Etat français a pourtant ratifiées, ainsi que le Pacte International relatif aux Droits Civiques et Politiques de l'ONU. Les Gardes des Sceaux successifs sont parfaitement informés de ces dispositions. Seulement, pour les appliquer, il faut le courage d'affronter le corporatisme des fonctionnaires de justice chargés de garantir les libertés individuelles, qui a priori, n'ont aucune compétence pour assurer à chacun les recommandations européennes et internationales. La notion de délai raisonnable n'est que l'apanage du droit français et laissé à l'appréciation des juges, qui seuls, peuvent décider en leur âme et conscience au nom d'une justice dite libre et sans contrainte de l'Etat.

Les notifications de rejet prouvent bien les anachronismes et les inepties que les magistrats mentionnent dans leurs arrêts. En ce qui me concerne, j'ai pu lire que " Alain Solé a été interpellé en situation irrégulière sur le territoire français ". Ce qui n'est pas le cas, bien sûr.

Peut-être est-ce un lapsus informaticus ? Ou bien pour nous rappeler que la Bretagne est un pays vaincu et conquis par la France. Plus récemment, un arrêt me qualifiait de "trafiquant de stupéfiants (acquisition, transport, détention, offre et cession) portant notamment sur de l'héroïne", qualification extrêmement grave que le conseiller rapporteur avait évoqué lors de la lecture des faits en audience publique.

Sur un autre arrêt, je lis "que compte tenu de mon attitude qui laisse présumer mon enracinement dans cette organisation". Je ne sais toujours pas laquelle. Une ordonnance du juge des libertés et de la détention stipulait "qu'il convenait de se prémunir contre tout risque de concertation entre ce membre de l'Armée Révolutionnaire bretonne et ses camarades de combat" ou alors "décrit comme prompt à se présenter comme étant un activiste particulièrement actif de l'Armée Révolutionnaire Bretonne"

.. Jusqu'à ce jour, la population bretonne et française, voire internationale, ignorait qu'un conflit armé se déroulait en Bretagne. C'est chose faite avec ces informations issues de l'imagination d'un magistrat en charge d'apprécier la forme et décider de remettre ou non un homme incarcéré depuis trois longues années sans élément matériel ou identifié comme tel, cela après une longue et minutieuse enquête, d'expertises en tous genres, etc. Rien !

Si l'on s'en tient à des déclarations délatrices extorquées par la police politique (DNAT) sur des "témoins" gardés à vue dans des conditions exécrables, dénoncées et condamnées par le CPT (Comité Européen pour la Prévention de la Torture et des Traitements inhumains ou dégradants), ou d'aveux de co-mis en examen qui, depuis, se sont rétractés alors même que leurs déclarations sont contradictoires, il n'existe pas d'éléments suffisants pour me maintenir en détention si ce n'est le fait de n'avoir pas produit devant le magistrat instructeur, des éléments que je devais être censé connaître. J'ai toujours nié toute participation aux faits qui me sont présumés reprochés. Sans doute pensait-il que l'incarcération m'aurait fait changer d'avis. Je ne suis pas aussi imaginatif, aussi créatif dans la littérature politico-judiciaire que ceux qui relatent un scénario romanesque.

Nous sommes des prisonniers politiques, n'en déplaise à ceux qui porteraient un avis contraire, et à ce titre, ces aberrations d'une justice d'exception n'ont fait que renforcer ma détermination à lutter contre la politique d'assimilation et d'intégration de la Bretagne dans l'Etat français.

Bevet Breizh disalc'h ha develiour !

Alain Solé, Prizoniad politikel breizhad  
Nanterre, d'an 26 a viz Eost 02  
1057e deiz a toullbac'h e stad galleg

**Déclaration de Gaël Roblin avant son passage  
le 22 août 2002 devant la Chambre d'Instruction  
de la Cour d'Appel de Paris.**

Je tiens d'abord à rappeler ce qui est systématiquement occulté depuis 28 mois : j'ai été inculpé d'un attentat que j'ai qualifié "d'injustifiable" publiquement et d'un autre que j'ai estimé "illisible". J'affirme d'ailleurs n'avoir jamais été interrogé sur la base d'éléments m'impliquant dans la commission d'attentats. Et dans le rappel des faits qui vient d'avoir lieu il n'a pas plus été question d'éléments m'impliquant dans la commission de ces actes. J'ai été maintenu en détention pendant 28 mois en raison de la gravité de faits avec lesquels le parquet antiterroriste estime que je n'ai aucun lien. C'est d'ailleurs ce qui amène fort logiquement ce même parquet antiterroriste peu suspect de laxisme à annoncer depuis avril 2002 qu'il entend demander un certain nombre de non-lieux et abandonner à mon endroit les charges criminelles.

On s'est donc moqué de mes droits les plus élémentaires lorsque l'on affirmait péremptoirement qu'il "existait malgré mes dénégations des indices graves et concordants laissant présumer que j'avais participé à l'ensemble des faits", en prenant bien soin de ne pas énumérer ces indices qui n'existent pas, ni pour moi et mes conseils, ni pour l'accusation en charge du dossier.

On continue à se moquer de moi lorsque l'on affirme que je vais être jugé rapidement.

On se moque de moi lorsqu'une fois le dossier d'instruction clos on prétend me priver de liberté en raison des nécessités de l'instruction, et alors qu'un mandat de dépôt correctionnel ne peut excéder 24 mois et qu'au bout de 28 mois l'accusation précise qu'il est peu probable qu'elle retienne des charges criminelles dans son réquisitoire définitif.

On se moque de mes droits lorsque l'on m'explique que la justice de la quatrième puissance mondiale n'a pas de photocopieuse pour que mes avocats aient libre accès au dossier.

On se moque de moi encore plus ouvertement lorsque l'on laisse les magistrats instructeurs prêter à un co-inculpé des propos qu'il n'a jamais tenus.

On se moque de moi surtout lorsque l'on prétend que ma remise en liberté est problématique en raison de risque de trouble à l'ordre public. Car s'il est exact que, comme je l'ai expliqué avec constance, j'ai tapé un texte frappé du sigle de l'ARB, il n'en est pas moins indiscutable que 8 co-inculpés sont libres (et ce contre l'avis du parquet antiterroriste) et placés sous contrôle judiciaire en Bretagne alors que deux d'entre eux ont reconnu leur participation directe à 3 actions de l'ARB et ont été remis en liberté au bout de 6 mois !

Ces contradictions effarantes cachent mal les vrais motifs de mon maintien en prison. Les magistrats instructeurs ont eux le mérite d'une certaine franchise puisqu'ils estiment officiellement dans leurs réquisitions que je dois rester en prison en raison de mon "influence considérable sur le mouvement indépendantiste", mon "attitude" et ma "personnalité". Il est donc parfaitement clair que je suis maintenu à la Santé pour mes opinions, pour ce que je pense et représente aujourd'hui et pas pour ce que j'ai fait hier. Je pensais un peu naïvement que ce genre de réquisitions était réservé à la Syrie, la Turquie ou la Tunisie. Je pense que tout maintien en détention sur la base de ces réquisitions aura un arrière-goût d'eau de Vichy.

Je remarque que personne n'ose contester sérieusement mes garanties de représentation.

Je me contenterais pour finir de rappeler qu'à l'époque du débat sur la loi sur la présomption d'innocence (présomption dont je n'ai jamais bénéficié y compris depuis que l'accusation vient s'associer à mes avocats pour demander un placement sous contrôle judiciaire à Nantes), la Garde des Sceaux n'a pas hésité à comparer la détention provisoire à une forme de torture. En plus de cette torture, certains n'ont pas hésité à suggérer une mesure de mise sous contrôle

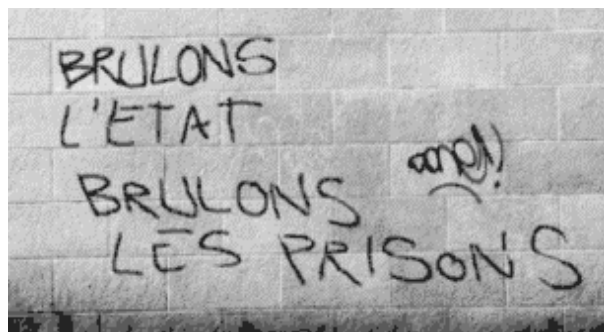
judiciaire hors de Bretagne, démontrant par là même que le problème n'était pas le contenu du dossier mais ma personne, agitant ainsi une petite carotte chimérique, rajoutant à des accusations infâmes que rien n'est venu corroborer une touche de cruauté afin de me léser humainement et politiquement.

Je vous invite donc à me remettre en liberté sous contrôle judiciaire, chez moi, en Bretagne, pour mettre fin à ce traitement discriminatoire basé sur mes opinions qui n'a au final aucune justification juridique.

## Un détail de la loi Perben

Sur proposition de Monsieur Alain Marsaud (1), député, un amendement a été voté par la nouvelle assemblée nationale réunie en session extraordinaire dans le cadre de la nouvelle loi sur la Justice de Dominique Perben. Cet amendement pourrait passer inaperçu dans l'ensemble des articles répressifs de ce texte puisqu'il ne concerne qu'une très faible partie de la population pénale, donc très peu médiatisée. Cet amendement pourrait aussi avoir été fait pour Gaël Roblin, en effet il augmente d'un an la durée de la détention provisoire admise pour un détenu dans le cadre d'une affaire de «terrorisme» quand le mis en examen est incarcéré pour un délit. La durée de la détention provisoire admise passe donc de deux ans à trois ans. La détention de Gaël Roblin ne serait donc plus scandaleuse puisque légale et pourrait l'amener à comparaître détenu à un futur procès en correctionnel, donc à être condamné plus lourdement puisqu'il faudra que sa condamnation couvre au moins la longueur de la détention provisoire (...).

(1) Député U M P de la Haute -Vienne (1re), le juge Marsaud était le rapporteur des lois anti-terroristes de 1986 à l'assemblée nationale. Il fut directeur du « service central de lutte antiterroriste » et le premier juge anti-terroriste en France. Il démissionna de ce poste étant en désaccord avec une amnistie accordée pour des militants corses. Situé très à droite, il est un ami de Charles Pasqua, de Didier Schuler et d'Irène Stoller, procureur générale à la retraite de la quatorzième section du parquet de Paris dite anti-terroriste. Le juge Marsaud ne siège plus comme magistrat, il est actuellement le responsable du service de sécurité de Vivendi.



### Voici les adresses des huit prisonniers politiques bretons :

- Gaël Roblin 273 196 D1/121 ; Pascal Laizé 274 740 F2/247 ; Stefan Philippe 273 209 B 117 ; Kristian Georgeault 276 024 A 333 ; tous à : 42 rue de la santé, 75674 Paris Cedex 14
- Jérôme Bouthier 304 011 X Cell. D1 23 bât D2 ; Gérard Bernard, 289 703 V M114 D4 ; tous deux à : MA de Fleury Mérogis, 7 av. des Peupliers, 91705 Ste Geneviève des Bois
- Alain Solé 17348 cel A 125, MA Hauts de Seine, 133 av. de la Commune de Paris, BP 1414, 92 014 Nanterre

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE BANC PUBLIC

### **Décès d'un homme de 46 ans à la prison de Ploemeur**

Un homme est décédé vendredi 9 août à la prison de Ploemeur. Il a été retrouvé pendu dans sa cellule.

Agé de 46 ans, il purgeait une peine de réclusion de six ans. Plusieurs écrits ont été trouvés dans sa cellule exprimant son désespoir.

### **Décès d'un jeune homme de 23 ans à la prison de Villanaux la Grande**

Vendredi 9 août 2002, un jeune homme est décédé à la Prison de Villanaux la Grande. Il a été retrouvé pendu et inanimé dans sa cellule. L'arrivée des secours n'a pas permis de le sauver.

Agé de 23 ans, il purgeait une courte peine. Selon la famille, ainsi qu'une autre source, ce jeune homme aurait fait une première tentative de suicide dans la journée. La famille a porté plainte mardi estimant que l'Administration pénitentiaire avait fait preuve de négligence.

### **Décès d'un homme de 52 ans à la prison de Valenciennes.**

Lundi 19 août 2002, un homme de 52 ans a été retrouvé pendu dans sa cellule de la prison de Valenciennes.

### **Suicide d'un homme au quartier d'isolement de la maison d'arrêt de Nantes**

Mardi 20 août 2002, un homme a été retrouvé pendu dans sa cellule du quartier d'isolement de la maison d'arrêt de Nantes.

### **Décès d'un homme de 29 ans à la M.A. de Brest**

Vendredi 23 août, un homme de 29 ans est décédé à la Maison d'arrêt de Brest. Cet homme condamné à 1 an de prison était en fin de peine.

Nous exigeons que l'Administration Pénitentiaire explique comment cet homme a pu mourir.

**Le nombre de suicides en prison ne diminue pas : un suicide tous les trois jours, 7 fois plus qu'en milieu libre.**

**Nombre de suicides et de morts suspectes connus à ce jour : 60**

## LA SALE HISTOIRE DE FERNANDO.

### **Retour sur l'arrestation de révolutionnaires espagnol-e-s le 18 juillet dernier.**

C'est en 1997 qu'arrive Fernando à Madrid, en provenance de Barcelone, avait-il expliqué. Il s'installe dans un foyer, à proximité de la « Plaza de Tirso », un lieu de réunion les dimanches de groupes politiques, distros alternatives etc.

Il commence vite à fréquenter les kiosques militants, se présente dans les locaux de l'AFAPP (Asso. des Familles et Amis des Prisonnier-e-s Politiques, qui soutient beaucoup les détenu-e-s des GRAPO et du PCE(r), on y reviendra plus tard) et fréquente les concerts organisés dans les centres sociaux. Il se montre particulièrement intéressé par la lutte anticarcérale, par le soutien concret aux détenu-e-s, et notamment par les groupes ABC/CNA et AFAPP.

Il rencontre un membre de l'ABC qui lui apprend l'existence d'un groupe à Madrid et d'une bouffe populaire régulière, où il commence à se rendre, avant de venir accompagné de son nouvel ami à une assemblée de la CNA. Il explique qu'il s'intéresse au soutien aux

prisonnier-e-s sociaux et qu'il aimerait collaborer avec la CNA, ce qui ne constitue aucun problème aux yeux des membres du groupe étant donné le caractère ouvert de l'ABC. Il précise qu'il tend politiquement davantage vers le marxisme, mais que les organisations communistes n'effectuent quasi aucun travail en direction des prisonnier-e-s sociaux, et que c'est précisément cela qui l'intéresse.

Il se rend régulièrement aux assemblées de la CNA et de la Coordination Antifasciste contre les Prisons, où on lui reconnaît un rôle de conciliateur, de modérateur lorsque des conflits apparaissent entre des personnes. Il est assez apprécié par plusieurs collectifs qu'il aide tant qu'il peut. Il se montre sérieux, ponctuel, responsable et très organisé. Ses relations avec les membres de la CNA ou de l'AFAPP prennent une tournure plus amicale. Fernando séduit autant par le caractère réfléchi de son travail militant que par sa manière de tisser des liens amicaux et de confiance.

A propos de son travail dans la CNA : Le groupe de la CNA de Madrid est assez important et impliqué dans de nombreuses campagnes. Il ne s'impliquait pas dans un comité en particulier mais collaborait un peu dans tous les domaines sans prendre vraiment de responsabilités. Il avait donné deux petits discours au nom de l'ABC, une fois dans un centre social de Madrid en compagnie d'un autre membre du groupe, une autre fois à l'occasion de la fête du PCE, en compagnie de militant-e-s de l'AFAPP et de collectifs de soutien aux détenu-e-s basques, pour dénoncer la torture et la dispersion.

Il s'est montré très actif dans l'organisation de la marche contre la prison de Aranjuez en 1999, auquel il s'est ensuite régulièrement référé pour expliquer qu'il s'agissait du modèle organisationnel à suivre. Il fut également très impliqué dans la campagne contre l'exécution de Munia Abu-Jamal. Il est arrêté dans le cadre d'une semaine d'action en faveur de Mumia, lors d'une tentative

d'occupation d'un bâtiment yankee. Les flics expulsent, frappent et interpellent Fernando, devant tout le monde. Il est arrêté en compagnie d'autres participant-e-s, puis relâché plus tard dans la journée. Il est le seul à ne pas porter plainte contre le traitement policier en garde à vue. Il faut dire qu'il est curieusement le seul à ne pas porter de marques de coups. Il est condamné à payer une amende de 25000 pts qui sera réglée par la CNA.

Il se rapproche des gens de Villaverde, pas uniquement de l'ABC mais aussi de la CNT, de Mujeres Libres, il participe à l'envoi de cartes, il écrit à des détenu-e-s, assiste à des manifestations et à des rassemblements, et à tout type d'actions. Ah, Fernando, tout le monde t'aimait bien !

Petit à petit, il modifie la nature de sa correspondance avec les prisonnier-e-s, et se met à écrire à des détenu-e-s politiques, en particulier ceux/celles des GRAPO/PCE(r). Suite à la mobilisation en faveur de Mumia il change d'organisation et participe davantage à l'AFAPP, parce que, selon lui, ce groupe se rapproche plus de lui politiquement et le contact avec les détenu-e-s sociaux l'a déçu.

En novembre 2000 surviennent les arrestations à Madrid d'Edoardo Garcia Macias, membre du groupe de l'ABC, et de 7 membres des GRAPO et du PCE(r) à Paris (consultez les bulletins de cette époque). Fernando déclare craindre qu'il soit la personne originaire de Barcelone que la police recherche en relation avec l'affaire d'Edoardo, il disparaît et resurgit une semaine plus tard, plus que jamais déterminé à poursuivre son implication à l'intérieur de l'AFAPP, en suivant de près la campagne de soutien à Edoardo.

Il se fait de nouveau arrêter en compagnie d'un militant de la CNT dans un bar, lors de la contre manifestation du 20 novembre à Madrid. Certains affirment l'avoir vu pendant

cette détention s'acoquiner avec un policier en civil. Il sort rapidement, sans problèmes avec la justice qui l'absout.

Il perd alors contact avec l'ABC. Les membres du groupe de Madrid l'aperçoivent sporadiquement au local de l'AFAPP le dimanche. Il leur déclare se sentir dans son assiette dans cette organisation, tant politiquement qu'humanement. Tout va pour le mieux pour Fernando.

18 juillet 2002 : arrestation massive de 14 présumés membres des GRAPO et du PCE(r) à Madrid, Paris, Vitoria. Six sont arrêtés à Madrid. Les copains de l'ABC de Madrid avaient un peu oublié Fernando, lorsqu'ils apprennent via la presse/TV qu'il fait parti du lot. Il a été arrêté en compagnie d'un membre des GRAPO dans un appartement de Madrid. Ils/elles, un peu surpris-es tout de même de la portée de son engagement, cherchent naturellement à avoir des nouvelles. Après les 5 jours d'incommunication, les avocats qui veulent rendre visite aux arrêté-e-s se voient expliquer par le juge qu'il ne détient que 5 personnes, et non 6, et que Fernando n'y figure pas. Pourtant, il a été clairement aperçu à la télévision, et les journalistes ont dit qu'il portait une arme au moment de son arrestation. Comment aurait-il pu être libéré alors qu'il a été arrêté armé dans le cadre d'une enquête contre ce que les juges nomment des commandos terroristes ? Ou est Fernando ? Mort dans les cachots de la Guardia Civil durant les 5 jours de torture ? Son téléphone ne répond plus, il ne donne aucune nouvelle, et il n'y a personne au domicile de sa mère à Barcelone. Arrêtons là le suspens car vous avez sans doute tou-te-s deviné l'infâme réalité.

Fernando le flic a bien fait son boulot : son infiltration des groupes de soutien aux détenu-e-s a produit un bon chiffre de 14 « terroristes » arrêtés dans le cadre d'une enquête internationale dont il aura sans doute constitué un

maillon essentiel. Il ne fait pourtant aucun doute que presque tou-te-s ne sont pas des membres des GRAPO mais de simples militant-e-s de l'AFAPP ou du Secours Rouge International. Mais les juges s'entêtent à les désigner comme les cerveaux de l'organisation. Le coup de filet semble plus refléter une volonté de démanteler le SRI, une organisation très efficace en ce qui concerne le soutien aux prisonnier-e-s politiques. Fernando le flic a causé beaucoup de dégâts avant de disparaître quelque part, les poches bourrées de fric à l'odeur du sang des compagnons tombé-e-s en Espagne.

La nouveauté de cette histoire ne réside pas dans la découverte d'une balance, mais dans la gravité des conséquences de son passage par les mouvements sociaux madrilènes.

Fernando ne semble avoir joué aucun rôle dans l'arrestation d'Edoardo. Celle-ci est survenue à un moment où Fernando le flic poursuivait son travail d'infiltration. Son passage dans l'ABC semble davantage avoir été désigné pour lui servir de tremplin afin d'entrer dans l'AFAPP, fort d'une expérience de lutte anticarcéral qui lui donnerait davantage de crédibilité et de confiance. Son histoire a été peaufinée jusque dans les moindres détails. Ainsi, il s'était par ex. rendu en compagnie de ses « camarades » du SRI à Barcelone où il leur avait fait rencontrer sa mère et ses vieux potes du quartier, tou-te-s aussi flics que lui. De même, il changeait régulièrement de boulot dont il occupait réellement le poste, étant donné qu'il laissait toujours ses adresses professionnelles « au cas où on aurait besoin de lui ». Tout commentaire sur la répugnance que nous éprouvons à l'égard de Fernando le flic serait superflu.

*(tiré d'un texte diffusé par l'ABC-Madrid et remanié par nos soins).*

## STRASBOURG : RESUME EN VRAC DES DERNIERS EVENEMENTS

Ahmed Meguini, arrêté le 24 juillet lors du "No Border Camp" à Strasbourg, a été condamné le 21 août à 8 mois de prison dont 5 avec sursis. Il a été maintenu en isolement jusqu'à son procès, et l'était toujours dans les derniers jours du mois. De plus, les parloirs sont systématiquement refusés. Nous avons reçu un très long e-mail suite à sa condamnation. De nombreux communiqués citoyens se succèdent pour dénoncer le sort d'Ahmed. Les arguments habituels sont employés pour nous montrer qu'Ahmed est un brave garçon, qu'il était impliqué dans un collectif sympathique descendu manifester contre l'affreux Le Pen le lendemain des élections etc. Et de comparer sa situation à celle du héros national José Bové, victime d'un exceptionnel zèle d'une magistrature dévouée corps et âme au méchant capital. On se demande qui a copié sur qui. Sur, Ahmed a besoin de notre soutien, mais on se fout de savoir s'il disait bonjour à la dame ou non, ou s'il a manifesté comme il se doit dans les cortèges pour sauver la démocratie chiraquienne. Le degré de citoyenneté de son implication politique ne constitue pas une variable à nos yeux.

Voici son adresse. N'hésitez pas à lui envoyer une carte ou de quoi lire. *Ahmed Meguini, n° d'écrou 25 375, 6 rue Engelman, BP 035, 67 035 STRASBOURG cedex 2, France.* Nous allions oublier : Ahmed s'est également mangé une amende salée, donc il y a besoin de caillasse. Envoyez vos chèques (à l'ordre d'AAU) : *(il)legalteam, c/o CAE, 21ter rue voltaire, 75011 Paris* ou effectuez les virements internationaux sur le compte : *FR 763 000 4007 7800 0002 8113 825*

Et encore une chose : 17 membres du collectif « No border » qui occupaient les locaux du ministère de la justice à Strasbourg le 23 août ont été placés-e-s en garde à vue. Même chose pour deux (ou trois) autres qui se trouvaient dans la rue à proximité du bâtiment. Ils/elles exigeaient la levée des mesures d'isolement prises à l'encontre d'Ahmed. Ce n'est pas moins que le GIPN qui est venu les déloger, à la brutale, on se doute. Le Samu, les pompiers ainsi que les intellos de la BAC avec leur flash-ball avaient été dépêchés sur les lieux au cas où les 17 manifestant-e-s s'insurgent et prennent le contrôle de la ville entière. Nul doute qu'un massacre était planifié au cas où l'un-e d'eux/elles ne dérive d'un poil de leur comportement pacifique

(cela n'a pas empêché les passages à tabac de 4 personnes, même si la pref se targue d'avoir expulsé sans violence les occupant-e-s). Mais la criminalisation des luttes passe également par cela. Utiliser des moyens démesurés pour exagérer l'importance, et la gravité aux yeux de la justice, de petites actions de solidarité quotidiennes telles que les occupations, voilà le but. D'ailleurs, le magistrat en charge de l'affaire a évoqué une prise d'otage, soulignant que la séquestration est un délit très grave. Ben oui, quand souffle le vent répressif, la formule occupation = prise d'otage semble tout à fait dans l'air du temps.

Dernière minute : le psychopathe Vannier (accessoirement procureur de la République à Strasbourg) n'a pas reculé d'un pouce dans sa volonté d'anéantir par la répression toute action de solidarité avec Ahmed et contre le comportement des forces de l'ordre pendant le No border Camp

Dimanche 25 août dans la soirée, les 17 occupant-e-s ont été transféré-e-s du commissariat à la maison d'arrêt de Strasbourg jusqu'à leur procès le lendemain en comparution immédiate pour "séquestration de personnes avec libération avant 7 jours et violation de domicile". Inutile de préciser que l'inculpation émane de l'imagination de Vannier qui aimerait faire passer la mini-criminalité pour le fait de bandits expérimentés. Les employés ont en fait reçu l'instruction depuis Paris de rester dans les locaux, bien qu'ils/elles étaient libres de quitter les lieux. Le seul employé qui s'est constitué parti civil l'a fait sous l'ordre de sa hiérarchie. Cet effort de criminalisation a conduit tout naturellement le parquet, dans sa soif de jongler avec la vie des gens, à demander 3 mois de taule dont un ferme pour les 17 inculpé-e-s. Et tout aussi logiquement, le tribunal s'est déclaré incompétent à juger l'affaire devant la grossièreté des faits. Les inculpé-e-s ont donc finalement été relâché-e-s, après tout de même trois nuits de détention dont une à la maison d'arrêt. Bizarre cette période ou une banale occupation d'administration est aussi risquée pénalement que faire parler la poudre...

Enfin, sachez que le parquet, non content d'avoir fait incarcérer Ahmed, lequel nie d'ailleurs toujours les faits qui lui sont reprochés, aimerait le voir purger une peine la plus longue possible. Il a ainsi fait appel du jugement. A suivre.



# BRUTALITE POLICIERE ET ARRESTATION A SAINT-ETIENNE

*Un communiqué de presse recoupant les infos données précédemment sur Strasbourg nous est arrivé in extremis de Saint-Etienne. Nous relatons donc la partie du texte relative aux événements locaux. Un tract d'information, notamment à propos des cas qui suivent a été distribué lors d'une manifestation contre la répression le 31 août. 200 personnes ont marché sur la préfecture en gaulant des slogans antifices et antiprisonniers. Un concert de soutien aux 5 personnes arrêtées en marge du concert aura lieu à Dijon aux tanneries (17 Bd de Chicago) avec twist (hxc metal de st etienne) ; Sretch(punk crust st etienne) ; hate free (hxc dole) ; the disasters(ska core melo paris).*

*Que dire de plus ? Nous n'avons pas encore les adresses des personnes en taule, par contre, voici tout ce que vous avez besoin de connaître pour le soutien financier : Chèques à l'ordre de "Jungle Exotica" à envoyer à : RHALR c/o CNT, salle 15bis Bourse du Travail, Cours Victor Hugo, 42028 ST-ETIENNE Cedex 1 (mention au dos de l'enveloppe "Halte à la répression").*

A Saint-Etienne, la multiplication des contrôles d'identité, d'une façon abusive dans bien des cas, a été remarquée par bon nombre d'entre nous. Il se trouve par exemple que le mercredi 28 août, une vingtaine de CRS ont fait évacuer (sans sommation et avec brutalité) le quartier de la Place Jules Guesde, armés de leur attirail répressif (flashball, gaz lacrymogène, matraque ...) à la fin d'un concert rock qui avait lieu dans un bar. Ils ont procédé à 5 arrestations d'une façon tout à fait arbitraire. Jugés en comparution immédiate, sans réelle instruction, ils/elle ont été condamné-e-s à de très lourdes peines (4 mois de prison ferme pour Naby1, 2 mois ferme + 2 mois de sursis pour Laurent et Marie, 2 mois avec sursis + 600 euros d'amende pour Nicolas et 600 euros d'amende pour Frederic).

Le jeudi 29, en procédant à des contrôles d'identité sur des mineurs, les policiers ont interpellé abusivement 5 jeunes. L'un d'entre eux sera poursuivi pour outrage car il a protesté contre cet énième contrôle qu'il subissait.

Nous devons aussi rappeler les épisodes douloureux concernant Saïd et Rachid. Saïd a vu sa vie basculer en 20 minutes, la durée qui a été

consacrée à l'examen de son cas, dans un procès le mettant en cause par rapport à une course-poursuite avec la police, qui l'a condamné à 18 mois de prison ferme + 5 ans d'interdiction de permis de conduire et de droits civiques, 200 + 750 + 100 euros d'amende sur la base d'accusations sans témoignages pour la plupart.

Rachid, lui, a eu maille à partir le 8 Juin avec un groupe de jeunes dans son quartier, et se sentant menacé (il était avec son jeune fils), a appelé la police à son secours. Malheureusement quand la voiture de police est apparue les jeunes ont pris la fuite. Sous tension il a alors fait remarquer aux policiers qu'ils arrivaient toujours trop tard. Il a alors été interpellé brutalement et conduit au commissariat pour être placé en garde-à-vue, puis relâché le lendemain matin. Il sera jugé le 09 Octobre à 13h30 à l'audience de la 3ème chambre du Tribunal de Grande Instance de St Etienne.

Nous dénonçons les pratiques policières sus-citées, de plus en plus impunément excessives. Nous apportons notre soutien aux personnes incarcérées et/ou inculpées. Nous demandons l'arrêt immédiat des poursuites à leur encontre ainsi que leur libération.

## 25 ANS DE TRAVAIL FORCE (OBLIGATOIRE) LEGITIME PAR LA LOI EN ALLEMAGNE

*L'auteur de cette introduction est actuellement lui-même emprisonné en Allemagne. Bien qu'il soit en quartier d'isolement, il est censé être soumis au régime de travail forcé. Pendant la journée, il est supposé travailler à la pièce dans une cellule d'isolement vide et se reposer le soir dans la cellule d'isolement d'à côté. Une idée qu'il refuse, mais qui l'a conduit à se pencher de nouveau sur le sujet du "travail forcé dans le traitement des (prétendus) criminels en Allemagne".*

### Histoire

Dans la "Grundgesetz" (présentée en Allemagne à la place d'une constitution) qui prit effet en République Fédérale Allemande en 1949, il est établi à l'article 12, §3 que le travail forcé (le mot allemand "Zwangarbeit" est utilisé directement dans le texte) peut être appliqué dans le cas d'un emprisonnement qui a été confirmé par une cour. La question du travail forcé avant 1949 sera mise de côté ici (spécialement celui appliqué dans la période de 1933 à 1945 dans les camps de travail et les camps de concentration), bien que la convention qui créa la "Grundgesetz" en 1948 ait été consciente du sens historique de l'obligation de travailler. Le but de cette loi étant de s'assurer les non-violation de la dignité du peuple renforçant

certaines méthodes de travail, comme c'est commun dans les Etats totalitaires (cf. "Entscheidungssammlung des Bundesverfassungsgerichts", vol 74, 102, 108). L'idée étant que c'est le travail forcé qui donne réellement un sens à la détention.

Jusqu'en 1976, les clauses régissant le travail forcé n'avaient pas été approfondies par la loi. Le 1<sup>er</sup> janvier 1977, le "Strafvollzugsgesetz" (loi sur l'exécution des peines) fut mis en pratique. Cette loi définissait certains critères réglant le travail forcé (voir le § B), par exemple un droit au paiement : commençant avec 5% de la moyenne des salaires des travailleurs et employés libres puis augmentant graduellement jusqu'à 40%. Au cours du temps, des tâches

ennuyeuses furent réduites, comme celle de coller des sacs, et furent remplacées par l'apprentissage d'un artisanat. La majeure partie des ventes cependant est encore constituée par le travail à la pièce.

En 1998, la cour suprême ("Bundesverfassungsgericht") jugea sans explications justes, que le travail forcé était encore approprié s'il était payé convenablement (BverfGE vol 98, 169pp). A la suite de cette décision, le parlement décida d'augmenter le paiement de 5 à 9%, le 1<sup>er</sup> janvier 2001, i.e de 5,5 euros environ à 10 euros environ. Notez que c'est le paiement par jours de travail et non par heures !

### Fondements légaux

#### aa. La loi européenne

Dans la Convention Européenne pour la Protection des Droits de l'Homme, il est stipulé à l'article 4, §3, lettre a, que l'interdiction générale du travail forcé ne s'applique pas aux personnes qui sont emprisonnées légalement. La commission pour la Protection des Droits de l'Homme décida dans les années 60, qu'il n'y avait rien qui justifiait une demande de paiement.

#### bb. La loi allemande

Selon les chapitres 37 à 45 de la "Strafvollzugsgesetz" qui est pratiquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1977, on doit donner aux prisonniers un travail, une formation et autres qualifications, de façon à développer, maintenir ou promouvoir des capacités leur permettant de travailler après leur libération. En faisant cela, les administrations pénitentiaires doivent s'assurer que le travailleur "forcé" sera, je cite : "économiquement productif" (voir chap.37, alinéa 2 de la "Strafvollzugsgesetz").

### Critique du travail forcé

Selon l'auteur, le travail forcé des prisonniers est une violation de la dignité humaine et est en phase avec la stratégie globale des entreprises et des gouvernements, qui veulent que le peuple soit le moins possible auto-déterminé et confiant, mais plutôt contrôlé de façon externe et vivant en marge de l'existence, de façon à maintenir les conditions dominantes du pouvoir et de la violence.

#### aa. La dignité humaine

L'article 1, §1 de "Grundgesetz" stipule que la dignité humaine ne doit pas être violée. La tâche de toute puissance Etatique est de respecter et protéger cette dignité.

Le fondement de la dignité humaine est remis en question si les peuples sont soumis à des ordres sous lesquels la dernière chose qu'ils possèdent, i.e leur travail, leur est pris de force. Si vous ne vous soumettez pas au travail forcé, vous êtes sévèrement punis par l'administration de la justice. L'auteur de cet article par exemple a vu son droit à la liberté

d'information et d'éducation réduit. Il ne peut plus avoir une télévision ni participer à des cours de formation. Les sanctions allant même plus loin : les prisonniers refusant le travail forcé ne reçoivent pas d'argent de poche, tandis que ceux qui sont malades ou très vieux en ont (environ 30 euros). Les prisonniers (qui refusent le travail forcé) qui ne sont pas en isolement, comme l'auteur (pour des raisons de sécurité), pourront et seront isolés (pour des raisons disciplinaires).

D'un autre côté, certains avocats considèrent que le travail forcé dans le "système judiciaire" allemand est une violation de la dignité humaine (cf. prof. em. Bemman dans le magazine "Strafverteidiger" 1998, pp.604-605).

#### **bb. Composante globale**

Aux E.U. mais aussi en Grande Bretagne, de plus en plus de prisons sont privatisées, prises en charge par de grandes compagnies pour les "technologies de sécurité" qui sont uniquement intéressées par l'accroissement de leurs profits. En Allemagne, de tels plans sont mis en œuvre, par exemple par le gouvernement fédéral de Hesse et par quelques entreprises.

La vie quotidienne dans les prisons reflète les conditions de la société dite "libre". Les prisonniers ne sont pas formés sur des machines ultra

**Pour l'abolition du travail forcé !**

**Contre l'oppression !**

**Pour la liberté et l'auto-détermination !**

Vous pouvez lui écrire (en anglais ou en allemand) :

*Nouvelle adresse : Thomas Meyer-Falk, JVA, Aspergerstrasse 60, 70439 Stuttgart, Allemagne.*

## **PALESTINE**

*Voici un communiqué du CLCBA par rapport aux 24 palestiniennes incarcérées dans les geôles israéliennes (consulter bulletins #37 et #40).*

### **En Palestine, la violence carcérale n'est pas en vacances.**

Nous vous avons exposé la situation de nos camarades palestiniennes, prisonnières politiques détenues à la Neve Tirza Prison (Israël). Fin juin, elles étaient 24 femmes et mineures incarcérées dans ce bagne. Voici donc les nouvelles en date du 10 août.

Les palestiniennes captives s'étaient mises en grève de la faim afin que cessent les brimades, les mauvais traitements et l'humiliation permanente (dont les fouilles corporelles et de cellules).

Dans la nuit du 27 au 28 juillet 2002, des événements d'une extrême gravité se sont déroulés, à l'abri des regards. Un important groupe de gardiens, hommes et femmes, sont entrés dans les cellules, battant les femmes et les aspergeant de gaz lacrymogènes. Deux prisonnières ont eut des syncopes et se sont évanouies. 20 autres furent mises à l'isolement par mesure punitive, trois femmes ont été transférées ailleurs, dans des centres de détention sévères. Elles n'ont pas été autorisées à emporter avec elles quoi que ce soit, et l'une se trouverait au centre de détention KISHON où seul l'arbitraire fait loi, et où personne ne peut entrer, pas même les avocats. Toutes les femmes, celles de la Neve Tirza et les "déportées" ont recommencé la grève de la faim qui dure encore.

Les autorités de la prison n'autorisent pas les avocates à rencontrer les prisonnières (leurs clientes !). Alors d'autres avocats se sont présentés pour voir les femmes et les mineures : refus. Certes, ces "refus" ne sont pas officiels, la stratégie est bien plus perverse. Toute la semaine dernière, les avocates se sont présentées à la prison chaque jour, le matin, et il leur a été répondu « *svp, attendez c'est l'heure de l'appel (ou une alarme ou tout autre chose)* ». Elles ont ainsi attendu jusqu'à 4 h de l'après-midi, heure limite des visites avocats. Malgré leurs plaintes rien n'a changé pour les avocates : elles n'ont pu voir nos camarades.

On sait que la grève de la faim continue...

Voici, cher ami, cher camarade, tout ce que nous pouvons te dire pour aujourd'hui. Nous attendons d'autres échos de lutte et résistance, et nous ne manquerons pas de t'en aviser. Nous comptons sur toi pour te mobiliser et apporter ton soutien sans faille aux camarades palestiniennes : nous ne pouvons pas laisser les criminels professionnels faire la loi et martyriser nos camarades prisonnières politiques.

En l'attente de tes nouvelles, contacte-nous à l'adresse suivante :

*Comité de Lutte Contre La Barbarie et L'Arbitraire  
777, blvd des nations unies, 13300 Salon, France.*

## **COMMUNIQUE DE L'APAPC ET DU SECOURS ROUGE**

### **"Ca suffit" Mobilisons-nous pour la libération immédiate de Pierre Carette !**

Dans quelques semaines, probablement dans le courant du mois d'octobre, Pierre Carette, militant communiste, comparaitra pour la troisième fois devant la commission de libération.

Il n'est sans doute plus nécessaire de présenter longuement Pierre et sa situation. Emprisonné depuis bientôt dix-sept ans pour son engagement dans les Cellules Communistes Combattantes, il est le dernier militant de l'organisation aux mains de la justice. Ses camarades Pascale et Bertrand, condamnés à la même peine que lui pour la même lutte, et avec qui il a partagé une même résistance face à la répression, ont été libérés il y a deux ans. Lui a été gardé en otage. Il dépasse de presque cinq années la peine habituellement faite par les condamnés à la perpétuité. Il ne bénéficie même pas des droits d'un prisonnier en début de peine : il reste par exemple interdit de visite.

L'exigence de la libération de Pierre aujourd'hui a une grande valeur pour le mouvement révolutionnaire. Ce militant a toujours été exemplaire dans sa fidélité à la cause des exploités et des opprimés, à l'internationalisme. Comme d'autres avec lui il a montré que la répression, dans une certaine mesure inévitable dans le combat, pouvait être affrontée et retournée contre l'ennemi. Exiger la libération de Pierre Carette maintenant, c'est aussi dire la légitimité du combat révolutionnaire, c'est appuyer sa ligne de conduite : "Ni repentir, ni capitulation !"

Le Secours Rouge/APAPC développera dès le début septembre une campagne d'agitation publique pour la libération du camarade qui culminera le 12 octobre par une manifestation à Bruxelles. Il invite les forces révolutionnaires les plus larges, en Belgique et à l'étranger, à y contribuer. Chacun doit bien comprendre que cette libération, ou non, dépendra d'un rapport de force. Le pouvoir entend garder son otage, il ne relâchera que si on l'y contraint. C'est un objectif qui doit nous motiver d'autant plus qu'il est accessible. A tous ceux qui refusent le capitalisme, l'impérialisme et l'injustice, à le viser et à l'atteindre : "La solidarité est une arme !"

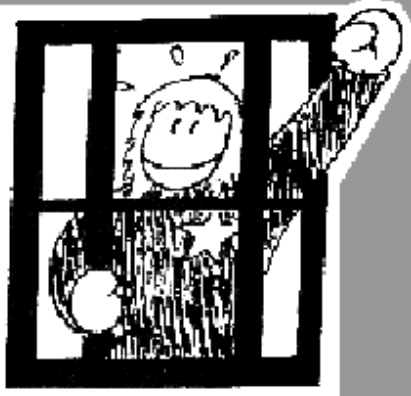
Contactez le Secours Rouge/APAPC pour participer aux initiatives pour la libération de Pierre Carette ! Relayez de toutes les manières possibles l'exigence de cette libération ! Multipliez les pressions directes et indirectes (par journaux et radiotélévisions interposés) sur les autorités belges ! Contribuez à notre campagne d'affichage ! L'activité dans les prochaines semaines sera déterminante. "On a raison de se révolter !"

Il sera possible avant la fin du mois de télécharger sur notre site ([www.secoursrouge.org](http://www.secoursrouge.org)) : Les communiqués de la campagne pour Pierre, le fichier de l'affiche de la campagne, une liste d'adresses (avec fax, email) des médias belges et le calendrier d'action. Ce dernier comprend deux rendez-vous majeurs : une réunion d'information à Saint-Gilles, au Pianofabriek, le samedi 5 octobre de 16 à 20h, et le quatrième rassemblement de solidarité devant le palais de justice de Bruxelles, le samedi 12 octobre de 10 à 11h. précises.

*Secours Rouge/APAPC, le 21 août 2002*

# LA SURVEILLANCE INCESSANTE : A PROPOS DE LA PRISON DE PFÄFFIKON

Dans la prison de Pfäffikon, en Suisse, où a été récemment transféré Marco Camenish (voir bulletins précédents) existe un quartier spécialement désigné pour les détenus faisant l'objet d'enquêtes relatives à des faits « très dangereux ».



La construction de ce mini quartier, d'une capacité de 8 places, a coûté la bagatelle de 600 000 FS. Le reste de cette prison est occupé par des prévenus, également considérés comme dangereux.

Dans le quartier de haute sécurité, tout a été mis en place pour rendre impossible une évasion, les détenus qui y sont confinés étant traités comme s'ils disposaient de complices à l'extérieur prêts à les libérer à la première occasion.

Nicola Bertone par ex., présumé membre des Brigades Rouges, s'y trouvait

encore récemment. Marco Camenish, après avoir purgé 12 ans de prison en Italie, s'y est trouvé placé après son extradition. On se demande pourtant bien comment il aurait pu maintenir un contact avec des gens disposés à le faire sortir coûte que coûte après toutes ces années d'enfermement. Bertone a entre temps été transféré à la prison de Zürich, l'Italie ayant effectué une demande d'extradition, ce qui n'étonnera personne.

Quant au quartier de haute sécurité, il est équipé de tous les systèmes de surveillance moderne permettant d'aboutir à une telle somme d'argent pour 8 places. Le quartier est contrôlé en permanence avec des caméras de vidéosurveillance, les grilles des cellules contiennent de l'air comprimé de façon à ce qu'en cas d'évasion, l'alarme se déclenche. Les grilles du toit de la cour sont renforcées par quatre couches de barbelé, les différentes sections du quartier sont séparées par des portes blindées de sorte qu'une tentative d'évasion ne puisse mener bien loin.

Les portes des cellules ne s'ouvrent qu'au cas où les « observateurs » soient au nombre de trois, se targue Sievi Spescha, le chef du quartier de sécurité. Si un détenu est jugé particulièrement dangereux, des ouvertures spéciales sur la porte permettent de lui entraver les pieds et les mains avant d'ouvrir.

Les promenades s'effectuent à

deux ou trois, à moins que le détenu ne fasse l'objet d'une mesure d'isolement total, ce qui est de toute façon le cas de la plupart d'entre eux, une heure par jour, et les douches sont limitées à deux par semaine.

Bien entendu, la salle des parloirs ainsi que l'ameublement des cellules ont répondu aux concepts les plus paranoïaques de tout encageur moderne : toilette en acier, lavabo cimenté au mur, lit et armoire vissés au mur et au sol, les sièges sont construits dans une matière spéciale : si l'on essaye de les manipuler brutalement, ils se brisent en morceaux.

Il est possible pour les prisonniers de travailler, à conditions qu'aucun outil ne soit nécessaire.

Jusque là, les autorités ont fait assez fort. Mais d'autres expériences sont en cours pour en finir avec cette surabondance de rapport humain rencontrée par les isolés. Ainsi est actuellement mené un essai de vidéoréunion. La salle des visites est connectée au bureau régional de la magistrature ainsi qu'au service psychiatrique, dont le personnel peut communiquer à distance avec les prisonniers. Une idée superbe, selon le magistrat Victor Gahwiler : on économise les frais de transport, et en outre on réduit encore davantage le risque d'évasion. Nous ne connaissons encore pas les conclusions tirées de ce test.

Salut empreint de rage aux isolés de Pfäffikon !

## JOURNEE DE SOLIDARITE AVEC MARCO CAMENISH

**Aux individus et/ou groupes intéressés par l'initiative de solidarité avec Marco Camenish. Pour des raisons liées à l'organisation, la date retenue pour manifester devant les consulats ou autres intérêts suisses (banques, sièges de multinationales) est le vendredi 13 septembre.**

**Le choix d'une date différente (par ex. le 14 sept.) est bien sûr possible, chacun-e décide de l'organisation en toute autonomie.**

**Si vous organisez un rassemblement dans votre ville, il serait fondamental de confirmer votre participation en envoyant un mot à [croceneraanarchica@hotmail.com](mailto:croceneraanarchica@hotmail.com) et/ou [marco\\_camenisch@libero.it](mailto:marco_camenisch@libero.it)**

## MENACE CONTRE LES REFUGIES ITALIENS

Pour la première fois, un ancien membre des Brigades Rouges, Paolo Persichetti, condamné dans son pays à 22 ans et 6 mois de réclusion, a été extradité dimanche à l'aube vers l'Italie, quelques heures après son arrestation en proche banlieue parisienne.

Persichetti, 40 ans, a été remis à la division italienne anti-terroriste, la Digos. Arrivé à Turin à 02h00 GMT, il a quitté la capitale piémontaise en fin de matinée pour être transféré vers Rome où il doit être entendu. Si le ministère des Affaires étrangères français n'a pas souhaité commenter cette extradition, signe d'une coopération policière franco-italienne renforcée, le gouvernement italien s'est réjoui de cette première extradition d'un terroriste de gauche, cinq mois après l'assassinat à Bologne de l'économiste Marco Biagi, collaborateur du ministre italien du Travail Roberto Maroni.

Paolo Persichetti avait été condamné à 22 ans et 6 mois de réclusion pour complicité dans l'assassinat du général Ligio Giorgieri le 20 mars 1987 à Rome et pour sa participation à un attentat commis un an auparavant contre Antonio Da Empoli, un ancien conseiller de la présidence du conseil italienne.

Il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré en 1992. Il avait été arrêté une première fois à Paris le 24 novembre 1993, et l'Italie avait demandé son extradition. La chambre d'accusation avait prononcé un avis favorable et le gouvernement Balladur avait signé en février 1995 le décret d'extradition.

La justice l'avait toutefois remis en liberté et le décret n'avait pas été appliqué. Environ 140 militants d'extrême gauche sont recherchés par la police italienne pour terrorisme, dont une centaine résident en France. L'affaire est donc très grave et menace plusieurs dizaines d'ex-membres de la lutte armée italienne réfugiés en France et qui bénéficiaient d'un statut spécial leur garantissant de ne pas être extradés.

Enseignant à l'Université Paris VIII, auteur d'ouvrages, Persichetti vivait "publiquement" et son arrestation n'est que "poudre aux yeux" ont commenté ses avocats, Jean-Jacques de Felice et Irène Terrel.

Ces deux dernières années, l'Italie avait vivement reproché à la France son manque de coopération. Le ministre italien de la Justice Roberto Castelli avait accusé, le 22 mars, les autorités françaises d'abriter des terroristes italiens et de refuser de les extraditer : "Paris est un refuge sûr pour beaucoup de criminels en fuite qui ont commis des délits très graves en Italie".

En octobre 2000, un autre ministre de la Justice italien, Piero Fassino, avait exprimé à son homologue Elisabeth Guigou sa "préoccupation", pour le même motif.

Reste à savoir ce qu'il en sera de la mobilisation qui va suivre par rapport à la situation de Paolo, mais également celle du reste de la communauté des réfugiés politiques italiens. Une réunion publique a eu lieu au CICIP.

## BREVES

- **PARIS** : "la solidarité, y'a plus que ça qui peut nous sauver!" *fonky family* -2000- Un exemple de solidarité qui ne peut que nous motiver: En pleine

période de pression des syndicats de matons concernant leurs conditions de travail, un militant basque s'est fait la belle de La Santé, aidé en cela par la solidarité

de son frère qui à l'issu d'un parloir, l'a remplacé. Les matons n'ont rien vu et il a fallu que ce dernier insiste pour être entendu par l'AP 5 jours après. Ce joli pied de nez a été très

mal vécu par le juge antiterroriste qui lui a collé sur le dos outre la complicité d'évasion, une "complicité d'association de malfaiteurs en vue de préparer des

actes de terrorisme" ce qui lui fait risquer 10 ans de taule ! (source AFP). Pas encore de contacts, écrivez nous ; on vous le filera dès que possible.

- **PEROU** : La révision du procès sous des normes démocratiques de la citoyenne américaine Lori Berenson, accusée d'appartenir au Mouvement Révolutionnaire Tupac Amaru, a été jugée inéquitable par la Commission Inter-Américaine sur les Droits de l'homme. Le ministre de l'intérieur péruvien a l'intention de faire appel de ce rapport auprès de la Cour Inter-Américaine des droits de l'Homme, dont l'avis prévaut sur celui de la Commission. Le passage de la dictature fujimorienne à la dictature démocratique, s'il a pu signifier quelque chose pour une poignée de politiciens opportunistes, a eu un effet totalement neutre sur le sort des détenus péruviens et notamment sur les conditions de détentions des chefs historiques du MRTA, enterrés vivants dans des prisons militaires. Même scénario pour Lori dont le procès farce sous les lois démocratiques s'est substitué au procès farce devant une cour militaire sous l'ancien dictateur, commutant sa peine à 20 ans de détention, en juin 2001. Le procès révisé s'est basé sur les lois antiterroristes de Fujimori, considérés comme anticonstitutionnelles par la commission. Selon le chef du parti social démocrate, il faut impérativement faire appel de cette décision auprès de la Cour, auquel cas les centaines/milliers de prisonnier-e-s jugée-e-s sous le coup des lois antiterroristes auraient tout-te-s droits à un nouveau procès. On risquerait du coup de se demander à quoi servent les prisons au Pérou...

- **BORDEAUX** (de notre correspondant) : du 8 au 20 août, une mère de famille a fait une grève de la faim sur le trottoir devant le palais de justice de Bordeaux pour dénoncer la situation de son mari en prison depuis près de 3 mois pour « recel éventuel de 32 bouteilles de vin ». Le 31 mai 2002 dans la commune de Parempuyre (33) la famille Weiss fut brutalement réveillée à 6h45 par les forces de l'ordre qui envahirent leur domicile après avoir fracturé la porte d'entrée. Les enfants furent surpris dans leur

sommeil. Le plus petit d'entre eux, Anthony, 11 ans, fut, au sortir du lit, menacé par une arme à feu appliquée contre ses reins. Pour Christopher, 15 ans, il fut directement projeté au sol et menotté les mains dans le dos pendant que leur grande sœur, alertée par le bruit de cette intervention, était cueillie à la sortie de sa chambre par le canon d'une arme à feu appuyée contre sa gorge. Quant au père il fut interpellé pour un supposé recel de 32 bouteilles de vin. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2002, M. Weiss est toujours en préventive, pour avoir 32 bouteilles qui proviendraient peut-être d'un cambriolage et quand bien même. Shuller, lui, inculpé dans une affaire au combien plus grave, a été autorisé par la justice à aller passer de belles vacances sous les tropiques. On ne peut que soutenir la famille Weiss dans son combat pour la dignité et dénoncer l'acharnement policier puis judiciaire à l'égard de cette famille qui subit des dommages disproportionnés par rapport à l'acte reproché. Nous sommes une fois de plus en droit de penser que les origines ethniques (les Weiss sont gitans) sont pour quelques chose dans l'aveuglement répressif dans lequel se complaisent une fois de plus certains magistrats bordelais. Le 20 août, Mme Weiss stoppait sa grève de la faim ayant obtenu un rendez-vous avec le procureur. Les flics ce jour là vinrent rôder, arrachèrent la banderole qui ornait le bout de trottoir, chauffant les jeunes pour avoir un peu d'escarmouche, mais personne ne répondit à ces provocations... Liberté pour Mr Weiss de suite !

- **USA** : Chris Plummer, libéré il y a sept mois après avoir passé presque 8 ans en prison, a été arrêté et vite relâché suite à une intervention lors d'une conférence donnée par le Texas Department of Criminal Justice. La réunion était un forum sur l'échange d'information entre les familles et le personnel de la prison. Chris, qui s'y rendait en temps que membre d'Indymedia ainsi que de l'Anarchist Black Cross, a posé des questions embarrassantes au point de se faire arrêter juste après. Le problème est que d'une part, il est actuellement en liberté conditionnelle et que cette histoire pourrait être considérée comme

violant les termes de sa libération, et que d'autre part ce sont précisément ceux qui l'ont arrêté qui ont un contrôle sur son maintien en conditionnelle...

- **ARIEGE** : du 13 au 17 septembre : rencontres d'anormales contre les criminalisations, les éliminations et les exclusions sociales. « Des autonomes, des activistes, des squatters, des SDF, des associations, des dingues et des paumés vous invitent du 13 au 17 septembre à Lasserre (09 près de Sainte Croix Volvestre) à se rencontrer, à débattre et à s'organiser contre les criminalisations (loi de sécurité quotidienne, criminalisations des personnes prostituées, etc...), les éliminations (enfermements psychiatriques, incarcérations pénitentiaires, etc.) et les exclusions sociales que nous vivons quotidiennement ».

**vend. 13 sept.** : arrivée sur le site, rencontre et discussions informelles

**sam. 14 sept.** Théâtre interactif sur le marché de St Giron (matin), débat sur la psychiatrisation générale et l'enfermement psychiatrique. Contrôle social et gestion des maux sociaux par les médicaments etc. (après midi), musique live et convivialité sur le site (soir).

**Dim. 15 sept.** Débat sur l'ordre moral. Retour aux valeurs familiales, criminalisations des prostitué-e-s, pénalisation de la toxicomanie, de l'errance, remonté des religions et du mysticisme etc. Puis préparation de l'action du 17 sur foix.

**Lun. 16 sept.** Débat sur l'enfermement pénitentiaire et les conditions de détention. Tolérance zéro, construction de nouvelles prisons, rapports sociaux en prison, sexualités, morts suspectes, suicides etc.

**Mar. 17 sept.** Organisation d'une HP Pride et d'actions subversives pour le procès des faucheurs d'OGM. Indications : La « Cabane » se trouve route de sainte croix avant d'arriver à Lasserre après l'embranchement de Tourtouse, prendre sur la droite (panneau déchetterie). Chemin de terre à gauche après celui de la Déchetterie. (Renseignement : 0618613319/0687685493)

- **ITALIE** : Des nouvelles pas si fraîches : expulsion suite à la réoccupation du squatt « Vespaio », occupé originellement début juin. Et dans les premiers jours d'août : déflagration contre un magasin « SWATCH SWISS », des affiches appelant au soutien et à la solidarité avec Marco Camenish sont retrouvées sur les lieux. Enfin, Silvano Pelissero repassera en procès le 27 sept. à Turin, devant la 1<sup>re</sup> section du tribunal.

- **SUEDE** : (mise à jour déjà datée de l'après Göteborg) Un an après le contre-sommet de Göteborg, on obtenait à la mi-juin un chiffre record de 71 manifestant-e-s poursuivi-e-s, la plupart pour émeute. Contactez les groupes ABC en Suède si vous voulez écrire à ceux/celles qui désirent voir leur adresse diffusée publiquement : abc-stockholm@autonom.zzn.com ou abc-malmoe@autonom.zzn.com. En juin dernier, 30 personnes avaient été jugées, dont 26 ont été reconnu-e-s coupables (20 peines de prison distribuées, et 6 autres condamnations à d'autres peines), et 4 ont été relaxé-e-s. Les peines de prison sont d'une moyenne d'un an et deux mois. Les condamnations les plus longues sont de 2 ans et demi dans les cas de deux suédois. Soutien financier (bien entendu très apprécié étant donné les frais astronomiques que nécessite l'aide à un si grand nombre de personnes) : Postgirobank, 405 06 Stockholm, Suède. Swift "number": pgsisess Nom du compte : Nisse-Latts minnesfond Numéro du compte : 27602-2 La police suédoise a déclaré enquêter sur un nombre total de 102 personnes. Ce nombre comprend les 71 inculpé-e-s, 7 allemands reconnus et qui devraient être inculpés, 9 personnes dont le comité de soutien a eu connaissance qu'elles faisaient l'objet d'une enquête (mais pas encore inculpées). Restent 15 personnes. Il se peut bien qu'elles aient été photographiées/identifiées lors des descentes de police sur les lieux où dormaient les manifestant-e-s, puis reconnues en train de tout nicker sur les bandes vidéo. Il peut également s'agir des inculpé-e-s de la "centrale d'information", accusé-e-s de coordonner et inciter les émeutes par l'envoi de messages auprès des manifestant-e-s.

L'Anarchist Black Cross est une fédération internationale de groupes autonomes dont le but est l'abolition définitive du système carcéral. Nous n'y arriverons pas du jour au lendemain et l'ABC propose dans un premier temps un soutien aux détenu-e-s et aux luttes de détenu-e-s. Nos activités consistent à assurer une aide multiforme à celles et ceux dont l'existence a été considérée comme indésirable par la machine judiciaire et que l'on fait disparaître entre quatre murs. Nous encourageons les lecteurEs à prendre contact avec les prisonnier-e-s, nous collectons des fonds et apportons un soutien financier, nous diffusons des informations dans un bulletin mensuel. Contactez-nous à une de ces deux adresses afin de recevoir des tracts de présentation, les bulletins précédents, des brochures, ou tout simplement pour en savoir davantage.

ABC c/o Maloka, BP 536, 21014 Dijon Cedex, France.

ABC c/o CCL, 4 rue de Colmar, 59000 Lille, France.

E-mail : [abcdijon@free.fr](mailto:abcdijon@free.fr) [abcville@no-log.org](mailto:abcville@no-log.org)

Site Web : <http://www.chez.com/maloka/>